



AVIS PUBLIC

Un avis vous est présentement donné que la séance du conseil municipal qui est prévu le 2 novembre 2020 elle se tiendra à huit clos comme nous a été demandé par le Ministre ceci dans le but de respecter les consignes de la Covid 19.

Tel que mentionné à l'article **148.0.1**. Du C.M. Le secrétaire-trésorier donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

La séance du 2 novembre 2020 aura lieu à 19h, elle sera tenue à huit clos et tenue par téléconférence ou autres moyens de communication, à 19h.

En vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'espace étant restreint dans la salle du conseil.

Puisque nous sommes toujours classés de couleur rouge nous prenons la décision que l'ouverture au public est reportée à une date indéterminée dans le but de protéger tout le monde.

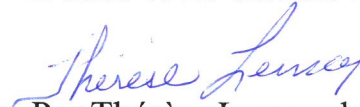
LE PUBLIC N'AURA DONC PAS ACCÈS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 novembre 2020.

Si vous avez des questions ils doivent nous être remises par courriel ou par la poste, la date limite pour remettre vos questions écrites est lundi le 2 novembre 2020 à midi pour qu'elle soit transmise aux élus.

Les réponses vous seront transmises par courriel par la poste ou directement par l'enregistrement de la séance.

Ceci est une situation exceptionnelle.

Donné ce 28 octobre 2020


Par Thérèse Lemay dg
